



<p>Direction générale de l'alimentation Service des actions sanitaires en production primaire Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux</p> <p>251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGAL/SDQSPV/2017-285</p> <p>28/03/2017</p>
---	---

Date de mise en application : 01/01/2018

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge : note de service DGAL/SDQPV/N2012-8229 du 19-11-2012 relative à la méthode officielle d'analyse MOA 009 version 2 relative à la détection du virus de la mosaïque du concombre, Cucumber mosaic virus (CMV) sur bananier par la technique sérologique ELISA.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 009 relative à la détection du Cucumber mosaic virus (CMV), virus de la mosaïque du concombre sur Bananier (Musa spp.) par la technique sérologique ELISA.

Destinataires d'exécution

DRAAF / SRAL
 DAAF - Service de l'alimentation
 Anses - Laboratoire de la santé des végétaux (LSV)
 Laboratoires agréés

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MA 009 relative à la détection du Cucumber mosaic virus (CMV), virus de la mosaïque du concombre sur Bananier (Musa spp.) par la technique sérologique ELISA.

Textes de référence : Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le Cucumber mosaic virus (CMV) est l'agent responsable de la mosaïque du concombre sur bananier (*Musa spp.*). Ce virus est listé dans l'arrêté du 31 juillet 2000 (version du 5 octobre 2016) établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection du Cucumber mosaic virus (CMV), virus de la mosaïque du concombre sur Bananier (*Musa spp.*) par la technique sérologique ELISA, ANSES/LSV/MA 009 version 3 en remplacement de la méthode MOA 009 version 2a.

Cette méthode doit être mise en œuvre par les laboratoires agréés dans le cadre des analyses officielles en surveillance du territoire, importation et exportation. Doivent être transmis au laboratoire national de référence pour confirmation, i) les échantillons de statut indéterminé, ii) les échantillons de statut positif testés dans le cadre des contrôles phytosanitaires liés à la mise en œuvre de l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif aux conditions d'entrée par dérogation de matériel de bananiers dans les départements d'outre-mer.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA 009 est d'application immédiate (au 1er du mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois après le mois figurant en première page de la version de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA 009 version 3 est applicable dès sa publication et de façon obligatoire à compter du 01/01/2018. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/methodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-reference-de-l-anses>).

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance et de l'international

CVO

Loïc EVAIN